

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL

APPOSITION D'UN SENS INTERDIT et d'un sens unique

Le Maire de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents,

Considérant qu'en raison de la configuration des lieux, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des riverains de la partie de la rue Gustave Eiffel et Mounet-Sully située entre la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Boulevard Jean Moulin , par la mise en place d'une circulation à sens unique à partir du 1 juillet 2010.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules se fera en sens unique de la rue Mounet-Sully dans le sens allant de la rue Gustave Eiffel vers Boulevard Jean Moulin (voir plan ci-joint).

ARTICLE 2 : La rue Gustave Eiffel sera mise en sens unique par la droite conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera organisé à l'aide d'un marquage au sol et seul les emplacements délimités pourront être occupés par des véhicules.

ARTICLE 4 : La signalisation prévue par l'Arrêté Ministériel des Travaux Publics des Transports et du Tourisme en date du 22 octobre 1963 sera mise en place par les services techniques communaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Coulounieix-Chamiers et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Coulounieix-Chamiers sont chargés respectivement de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

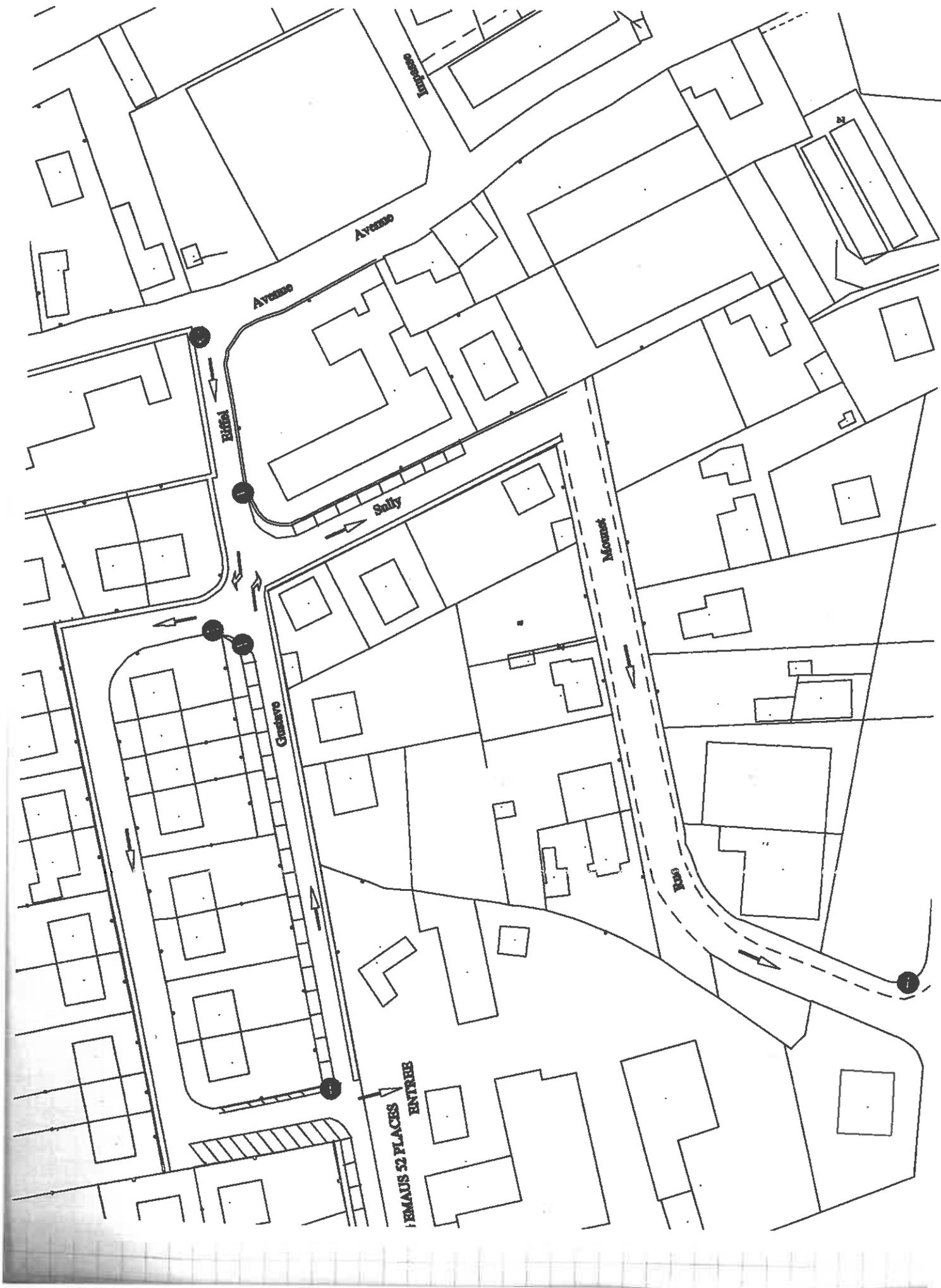
Fait à COULOUNIEIX-CHAMIER, le 1 juillet 2010.

**LE MAIRE,
Pour le Maire, L'Adjoint délégué**



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean François MARTINEAU



Avenue

Avenue

Biffa

Salty

Mouset

Gustave

Yves

1 MAUS 52 PLACES
ENTREE